

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°14

CIRCULAIRE N° 5170/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE

modifiant la circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 relative au recrutement au choix au grade de lieutenant au titre de l'année 2013 dans le corps technique et administratif du service des essences des armées parmi les personnels sous-officiers.

Du 14 décembre 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 5170/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE modifiant la circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 relative au recrutement au choix au grade de lieutenant au titre de l'année 2013 dans le corps technique et administratif du service des essences des armées parmi les personnels sous-officiers.

Du 14 décembre 2011

NOR D E F E 1 2 5 0 0 2 9 C

Texte modifié :

Circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 (BOC N° 1 du 6 janvier 2012, texte 12).

Référence de publication : BOC N°2 du 13 janvier 2012, texte 14.

La circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 est modifiée comme suit :

Au point 1. « Conditions requises ».

Cinquième alinéa.

Au lieu de :

« - être âgé de trente sept ans au moins et de cinquante trois ans au plus au 1^{er} janvier 2013 (né entre le 1^{er} janvier 1960 et le 1^{er} janvier 1975) » ;

Lire :

« - être âgé de trente sept ans au moins et de cinquante trois ans au plus au 1^{er} janvier 2013 (né entre le 1^{er} janvier 1960 et le 1^{er} janvier 1976) ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.